

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix et le vingt neuf novembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Blagnac, régulièrement convoqué par lettres en date des 9 et 23 novembre s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, l'Hôtel de Ville, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur KELLER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur KELLER – Maire

Monsieur LOUMAGNE – Premier Adjoint

Monsieur BERGON - Monsieur CARLES - Madame FOLI - Monsieur BIDOUILH - Monsieur BOUREAU - Madame CALVAIRAC - Madame COMBES - Madame COUFFIGNALS - Madame LABORDE - Monsieur TEJEDOR - Monsieur RIGOUT.

Adjoints

Monsieur AJAS - Madame BENAMA - Mademoiselle BOUSQUET-FABRE - Monsieur BOYER - Madame CHEZE - Madame COUDREAU - Monsieur DUBOS - Monsieur GOMEZ - Madame GUERY - Monsieur INDELICATO - Madame NENADITCH.

Conseillers Municipaux délégués

Monsieur BRIAND (jusqu'à la question n°16) - Madame CAMBOULIVES - Madame IZAGA - Monsieur LEONARD - Madame POINSOT - Monsieur RASTOUL - Monsieur VALETTE.

Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Madame BUISSON - Adjointe - a donné pouvoir à **Monsieur LOUMAGNE** – Premier Adjoint

Madame BASTIEN-CANDOTTI - conseillère municipale déléguée – a donné pouvoir à **Monsieur INDELICATO** conseiller municipal délégué

Monsieur BRIAND - conseiller municipal - a donné pouvoir à **Monsieur RASTOUL** - conseiller municipal (à partir de la question n°17)

Monsieur GABARRE - conseiller municipal délégué - a donné pouvoir à **Monsieur DUBOS** - conseiller municipal délégué

Madame MASSETTE - conseillère municipale déléguée - a donné pouvoir à **Madame COMBES** - adjointe

- Nombre de conseillers en exercice : **35**
- Nombre de conseillers présents ou représentés : **35**

- Dates de convocation : **9 et 23 novembre 2010**
- Date d'affichage : **9 novembre 2010**
- Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que les projets de délibérations et les documents utiles à la préparation de la séance : **23 novembre 2010**
- Monsieur **GOMEZ** a été désigné secrétaire de séance.

- Le **procès-verbal de la séance du 7 octobre 2010**, envoyé aux élus le 23 novembre 2010 avec les documents préparatoires à la séance, **a été approuvé à l'unanimité**.

LORS DE CETTE SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2010, LES QUESTIONS CI-DESSOUS ONT ETE ABORDEES ET LES DELIBERATIONS SUIVANTES ONT ETE ADOPTEES A L'UNANIMITE SAUF MENTION SPECIALE.

OUVERTURE DE SEANCE

MONSIEUR LE MAIRE a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à Monsieur VALETTE du groupe « Changeons d'avenir » qui succède à Madame DEQUEKER-THEETEN, conseillère municipale démissionnaire, pour raisons professionnelles et familiales.

MONSIEUR LE MAIRE a ensuite évoqué les points suivants :

- l'annulation de l'inauguration de la ligne T du tramway en raison de la grève des conducteurs qu'il a beaucoup regretté notamment pour tous ceux qui ont travaillé sur ce projet et qui ont su tenir les délais et également pour les riverains (résidents et commerçants) qui ont eu à subir certains désagréments en raison des travaux ;
- l'inauguration – le 12 novembre 2010 - du premier festival aéronautique de l'image, du film et du livre « Des Etoiles et des Ailes » qui préfigure le futur musée « Aéroscopia » et a remporté un vif succès.
- l'extension du périmètre de la Communauté urbaine du Grand Toulouse avec l'adhésion de 15 communes supplémentaires situées au nord et nord-est de l'agglomération;
- le congrès des Maires qui s'est tenu à Paris et où les élus locaux ne se sont pas montrés optimistes en raison des réformes annoncées, notamment en matière fiscale ;
- l'inauguration le 2 décembre du centre de formation des apprentis de l'industrie situé sur la commune de Beauzelle, l'inauguration le 4 décembre du Village de Noël (40 chalets installés dans le centre ancien), l'inauguration le 15 décembre, en présence du Président du Conseil général – Pierre IZARD - du pôle « Petite Enfance des Dauphins » ;
- la prochaine séance du conseil municipal : le jeudi 16 décembre 2010 à 18h30.

DECISIONS DU MAIRE

RAPPORTEUR : **MONSIEUR LE MAIRE**
ET LES ADJOINTS CONCERNES

1. **MONSIEUR LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES DU 24 SEPTEMBRE 2010 AU 12 NOVEMBRE 2010** (cf. *recueil des décisions*)

Aucune observation n'a été émise.

CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : **MONSIEUR LE MAIRE**

2. **DEMISSION DE MADAME DEQUEKER-THEETEN DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR AVEC SACHA BRIAND » : INSTALLATION DE M. VALETTE ET MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DE CERTAINES COMMISSIONS MUNICIPALES :**

- commission « Environnement et Cadre de Vie »
- commission « Enfance et Education »
- commission « Transports et Circulation »
- commission « Développement durable »

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

RAPPORTEUR : **MONSIEUR CARLES**
ET LES ADJOINTS CONCERNES

3. **DECISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET PRINCIPAL**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

113 036 € de crédit supplémentaire pour la contribution versée au SIVOM Blagnac Constellation.

RECETTES :

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 286 063 € soit :

- 140 876 € d'augmentation de l'attribution de compensation versée par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse ;
- 90 627 € d'ajustement de la Dotation de Solidarité ;
- 54 560 € de remboursement par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse d'une partie de l'évaluation des charges transférées au titre des fonctions support.

Le total des dépenses étant de 113 036 € et celui des recettes de 286 063 €, l'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par augmentation de 173 027 € de l'autofinancement budgétaire prévisionnel.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

157 000 € pour l'acquisition de 3 caouéquines et navettes urbaines.

Suite à l'augmentation de l'autofinancement budgétaire (173 027 €), il convient de diminuer de 16 027 € l'emprunt théorique.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR :
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
ET 1 VOIX DE MADAME CAMBOULIVES
6 ABSTENTIONS :
4 ABSTENTIONS DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND »
ET 2 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE À BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD

4. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2010

- Attribution des subventions complémentaires suivantes :

AFFAIRES SOCIALES

- BLAGNAC BRADERIE

Subvention exceptionnelle pour le remplacement des portants **2 600,00 €**

- Affectation des subventions complémentaires suivantes :

AFFAIRES CULTURELLES

- UNION PHILATHELIQUE

Subvention exceptionnelle pour l'organisation à la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'association en 2011. (création d'un cachet avec la Poste ainsi que la réalisation d'un tee shirt évènementiel) **500,00 €**

- ECOLE DU CIRQUE PEP'S

Subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une grande fête du cirque au printemps 2011 à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'association. **2 830,00 €**

- BLAGNAC MOTO RETRO

Subvention exceptionnelle pour permettre l'achat d'un barnum afin de réaliser dans les meilleures conditions la bourse annuelle en plein air aux « Ramiers ». **450,00 €**

5. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011 (rapport consultable en Mairie)

6. MUSEE DE L'AERONAUTIQUE « AEROSCOPIA » :

A – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le budget de l'opération est estimé à 15 350 K€ HT (valeur septembre 2010) et se décompose ainsi :

	Montant en K€ HT
Etudes et assistance à maîtrise d'ouvrage	2 534
Travaux	12 321
Scénographie	495
Total	15 350

Le plan de financement est le suivant :

- Communauté urbaine du Grand Toulouse : 4 000 000 €
- Airbus : 3 500 000 €
- Conseil Régional Midi-Pyrénées : 1 875 000 €
- Conseil Général : 1 875 000 €
- Etat (Fonds National d'Aménagement
et Développement du Territoire - FNADT) : 1 500 000 €
- Aérothèque : 100 000 €

La Ville de Blagnac, en tant que maître d'ouvrage, apportera une contribution prévisionnelle de 2 500 000 €.

B – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'EQUIPEMENT

Approbation, conformément au rapport de présentation (également présenté à la Commission Consultative des Services Publics délégués – CCSPL), du principe du recours à une délégation de service public par voie d'affermage d'une durée de six ans pour l'exploitation de l'équipement « AEROSCOPIA ».

DELIBERATIONS ADOPTEES PAR 29 VOIX POUR :
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
ET 1 VOIX DE MADAME CAMBOULIVES
6 ABSTENTIONS :
4 ABSTENTIONS DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND »
ET 2 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE À BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD

7. TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU CINEMA REX : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL, DU CONSEIL REGIONAL ET DU CENTRE NATIONAL DU CINEMA (CNC)

Plan de financement :

Dépenses : 1 200 000 € HT

Recettes : 1 200 000 €

- Subvention du Centre National du Cinéma et de l'image animée
- Subvention du Conseil Régional Midi-Pyrénées
- Subvention du Conseil Général de la Haute-Garonne
- Part restant à la charge de la Ville

8. EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE : APPROBATION DES CONDITIONS FINANCIERES ET PATRIMONIALES DU TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS EN MATIERE DE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE) ET DE ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) CONCERNANT LES NOUVELLES COMMUNES ADHERENTES

Lors de sa séance du 19 novembre dernier, le Conseil de communauté a accepté les demandes d'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2011 des communes d'AIGREFEUILLE, BEAUPUY, BRUGUIERES, DREMIL LAFAGE, FLOURENS, GRATENTOUR, LANTA, LESPINASSE, MONDOUZIL, MONS, MONTRABE, SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE, SAINT JEAN, SAINT JORY, VALESVILLES.

Dans le cadre de ces demandes d'adhésion, il convient d'approuver les conditions financières et patrimoniales du transfert à la Communauté urbaine des biens immobiliers en matière de ZAE et de ZAC.

9. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE POUR LE REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES AU TITRE DES FONCTIONS SUPPORT

Le transfert des compétences des communes au Grand Toulouse en 2008 a donné lieu à une évaluation des charges transférées des communes. Cette évaluation a porté sur les coûts directs des compétences et sur les charges liées à l'encadrement général des compétences que le Grand Toulouse supporte désormais.

A compter du 1^{er} janvier 2009, les communes ont eu une retenue sur leur attribution de compensation égale au coût complet des fonctions d'administration générale transférées. Afin de tenir compte du rythme de renforcement des fonctions d'administration générale, il est proposé de bénéficier du reversement d'une partie de cette retenue.

Le remboursement est établi au vu du différentiel entre l'évaluation des charges de personnel transféré au titre des fonctions d'administration générale et le montant réel de la masse salariale des personnels effectivement transférés.

Le remboursement pour la Ville de Blagnac s'établit à 54 560€ pour l'année 2009.

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

RAPPORTEURS : MONSIEUR BERGON
ET MADAME FOLI (QUESTION N°10)

10. CIMETIERE « PARC » : ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE

Le montant prévisionnel de la réalisation de l'extension du cimetière est estimé à 567 450 € HT réparti comme suit :

- **379 870 € HT pour les travaux d'extension (349 emplacements) incombant à la Communauté urbaine du Grand Toulouse**, à savoir :
 - la maîtrise d'œuvre,
 - la préparation des terrains,
 - la délimitation par des bordures des emprises des zones de sépulture,
 - la création d'une clôture,
 - la création des réseaux AEP, arrosage, assainissement, drainage et leur raccordement aux réseaux existants,
 - la création des cheminements internes,
 - les aménagements paysagers de l'extension.

- **187 580 € HT pour la part incombant à la commune de Blagnac**, à savoir :
 - concernant l'extension du cimetière :
 - l'acquisition du foncier
 - la réalisation du balisage lumineux (assurée par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Haute-Garonne).

 - concernant l'aménagement du cimetière existant :
 - la maîtrise d'œuvre
 - la création de 55 emplacements pour sépultures (préparation des terrains, création des réseaux AEP, arrosage et assainissement et leur raccordement aux réseaux existants et création des cheminements internes),
 - la construction de 10 caveaux en terrain commun,
 - la création d'un Jardin du Souvenir,
 - le réaménagement paysager de certaines alvéoles,
 - le réaménagement du carré musulman,
 - l'extension du columbarium,

11. GROUPE SCOLAIRE ANDROMEDE : ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE POUR LE CHOIX DES MAÎTRES D'ŒUVRE

Le jury sera composé des membres suivants :

- le président
- 5 élus titulaires (ou suppléants)
- 1 gestionnaire d'équipements sportifs
- 2 architectes dont un spécialiste en Qualité Environnementale (éco-quartier)
- 1 représentant de bureau d'études
- 1 spécialiste Qualité Environnementale

JURY ELU AU SCRUTIN SECRET

Titulaires

Suppléants

Représentants de la majorité :

Monsieur BERGON

Madame COMBES

Monsieur BIDOUILH

Monsieur RIGOUT

Monsieur AJAS

Monsieur INDELICATO

Madame COUDREAU

Monsieur LOUMAGNE

Représentants de l'opposition :

Monsieur RASTOUL

Monsieur LEONARD

12. ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LE DIOCESE DE TOULOUSE POUR REMBOURSEMENT DE FRAIS DE GAZ ET D'ELECTRICITE LIES AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE

Protocole transactionnel pour prise en charge par la Ville des frais de gaz et d'électricité générés par l'occupation de l'église Saint-Pierre par l'entreprise chargée de réaliser les travaux de rénovation de l'édifice.

URBANISME

RAPPORTEUR : MONSIEUR **BIDOUILH**
ET MADAME **COMBES**

13. ACQUISITIONS

A – ACQUISITION D'UNE PARCELLE A MONSIEUR BERNADOU

Dans le cadre du respect des règles d'alignement de la rue des Coquelicots, acquisition d'une emprise de 24 m² environ sur la parcelle cadastrée section BM n° 31 appartenant à Monsieur BERNADOU, moyennant le déplacement du compteur d'eau, la suppression des arrivées gaz inutilisées et le rétablissement de sa clôture sur la nouvelle limite de propriété.

Coût des travaux : 15 000 €.

B - MODIFICATIONS PARCELLAIRES : BORNAGES AVEC DES PROPRIETES RIVERAINES DES RAMIERS

Lors de la vente de sa propriété située en surplomb du parc des Ramiers, parcelle cadastrées section AY n° 138, le propriétaire (indivision DAL CASTELLO) a fait réaliser un bornage contradictoire avec les riverains, et notamment la Commune, propriétaire du parc. A cette occasion, des talus ont été rattachés aux propriétés situées en surplomb du parc des Ramiers et une nouvelle limite du domaine communal a été établie en pied de talus.

C – ACQUISITION DE LOCAUX A PROMOLOGIS

Délibération reportée.

14. TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL : DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE :

Cinéma REX, maison sise 2 rue Docteur Guimbaud, groupe scolaire Jean Moulin, « Unité Petite Enfance », unité centrale de production des repas, maison de Naudin, centre de loisirs « Barricou », « maison Guimbaud »

15. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISATION (PLU) DE BLAGNAC AVANT ADOPTION PAR LE GRAND TOULOUSE

Trois grands objectifs ont motivé cette modification :

1- Permettre des actions de renouvellement ou d'évolution du tissu urbain, en différents sites de la commune :

- en créant des orientations d'aménagement sur deux secteurs d'implantation d'ensembles vétustes de logements aidés destinés à des opérations de construction/démolition/reconstruction: « les Saules » dans le quartier Barradels, Chemin d'Aussonne, et « Dunum », Place de Verdun ;
- en modifiant le zonage de UB en UAc dans le secteur des anciens logements de la gendarmerie situé à l'angle de l'avenue de Cornebarrieu et de l'allées des Mûriers, à proximité de la ligne E du Tramway, afin d'en favoriser le renouvellement et la densification ;
- en modifiant l'orientation d'aménagement du site de Pinot pour prendre en compte son évolution suite à l'abandon de la réalisation des projets de centre de convention et centre d'affaires.

2- Procéder aux modifications réglementaires correspondantes des articles UAc 6, 10 et 13, UB 6, 7, 10 et 13, **à des mises à jour du règlement écrit** (1AUa 10 ; 1UE, 2UE 6 et 7 ; U et AU 10, 11, 13 ; UAb 13, et les articles 6 et 7 de toutes les zones), **ainsi qu'à des corrections d'erreurs matérielles** (numérotation d'alinéas, fautes d'orthographe et reprises de mises en page)

3- Mettre à jour les annexes du PLU

- en intégrant les trois périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité (Centre ville, Place de Catalogne, Place des Marronniers) dans lesquels la commune peut exercer, depuis une délibération de décembre 2007, son droit de préemption sur les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux;
- en intégrant le plan de prévention du risque dit sécheresse, approuvé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2008 ;
- en supprimant le périmètre de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Grand Noble, pour faire suite à son achèvement acté par délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2010.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, sans réserve, au dossier de modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Blagnac.

16. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2010-2015 DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE : AVIS DE LA COMMUNE

- Orientation 1 : Produire plus pour répondre aux besoins : s'organiser et innover pour passer progressivement de 4 550 à 6 200 logements par an au terme du PLH (soit une moyenne de 6 000 logements par an), en cohérence avec les analyses prospectives du SCoT.
- Orientation 2 : Produire mieux : des logements de qualité, répondant aux attentes des ménages.
- Orientation 3 : Construire une agglomération durable, solidaire et qui répond aux enjeux climatiques.
- Orientation 4 : Proposer des réponses pour tous, en adaptant ces réponses à la diversité des besoins de la population et aux capacités financières des ménages pour favoriser les parcours résidentiels.
- Orientation 5 : Faire vivre, co-produire et animer le PLH avec tous : communes, Etat, partenaires, habitants.

A partir de ces cinq orientations, un programme d'actions a été défini, comportant deux volets qui répondent chacun à la volonté de la loi de Mobilisation pour le Logement et de Lutte contre les Exclusions du 25 mars 2009 de rendre plus opérationnels les PLH :

➔ un programme d'actions thématique décliné en « fiches-actions » elles-mêmes transcrites en « traductions opérationnelles ».

➔ un programme d'actions territorialisé sous forme de « feuilles de route » communales, qui définissent quantitativement et qualitativement la participation de chaque commune aux objectifs du PLH (programme concernant Blagnac ci-joint).

DELIBERATION ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR :
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
ET 1 VOIX DE MADAME CAMBOULIVES
6 ABSTENTIONS :
4 ABSTENTIONS DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND »
ET 2 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE À BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

RAPPORTEUR : MONSIEUR **BOUREAU**

17. CONFORTEMENT DES BERGES DU RIOU : ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL ET DE DECLARATION « LOI SUR L'EAU » ET REALISATION DES TRAVAUX CORRESPONDANTS

Engagement de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général et de Déclaration Loi sur l'Eau et réalisation des travaux de restauration et d'entretien des berges correspondants.

TRANSPORTS

RAPPORTEUR : MONSIEUR TEJEDOR
ET MADAME COUFFIGNALS

18. MISE EN ŒUVRE DE LA GRATUITE DES TRANSPORTS EN COMMUN DU RESEAU TISSEO POUR LES SENIORS

Prise en charge de la gratuité des transports en commun sur le réseau TISSEO pour les résidents blagnacais âgés de 65 ans et plus (environ 3 000 personnes en 2011).

Coût :

Fabrication : 6 € TTC / carte

Cotisation annuelle ou renouvellement d'abonnement : 7,62 € TTC / carte

CULTURE

RAPPORTEUR : MADAME LABORDE

19. ODYSSEY-SPECTACLES : CONVENTION DE SOUTIEN AVEC LE CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES POUR L'ANNEE 2010 ET ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION

Montant : 50 000 €

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LOUMAGNE

20. CREATIONS ET SUPPRESSION D'EMPLOIS (SUPPRESSION DU POSTE D'UN AGENT QUI VA ETRE DETACHE DANS LA FILIERE ADMINISTRATIVE)

21. MODIFICATIONS DE DUREES HEBDOMADAIRES DE TRAVAIL

22. MODIFICATION DES MODALITES DE GESTION DU COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

En application du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale modifié par le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 :

- Le Compte Epargne Temps qui permet à son bénéficiaire d'accumuler des droits à congés rémunérés est ouvert à la demande de l'agent lequel est alors informé annuellement des droits épargnés et consommés.
- Le Compte Epargne Temps pourra uniquement être alimenté et consommé par des jours de congés annuels ou des jours ATT (aménagement du temps de travail).
- Le Compte Epargne Temps pourra être alimenté dans la limite maximale de 60 jours.
- Les jours épargnés excédant 60 jours au 31 décembre 2009 seront maintenus.
- L'alimentation du Compte Epargne Temps par de nouveaux jours ne pourra être autorisée tant que le solde ne sera pas redevenu inférieur à 60 jours.

23. MISE EN PLACE DE L'EXPERIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL POUR LES ANNEES 2010, 2011 ET 2012

Suppression de la notation et mise en place à titre expérimental pour les années 2010, 2011 et 2012 de l'entretien professionnel.

QUESTIONS DIVERSES

Madame FOLI et **Madame BENNAMA** ont remercié les élèves du groupe scolaire Jean Moulin pour leur contribution au concours de dessins organisé par le conseil de quartier « Centre » dont le thème était « Dessines moi ta ville ».

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE SOULEVEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVÉ LA SEANCE A 20H55**

LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.

LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A L'HÔTEL DE VILLE DÈS SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.